



AIR CANADA

[Communiqués](#)

/R E P R I S E -- Air Canada et le SCFP conviennent d'un processus de résolution par le CCRI en vue de dénouer l'impasse des négociations collectives/

MONTRÉAL, le 20 oct. 2011 /CNW Telbec/ - Par suite de la décision de la ministre du Travail de confier au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) le règlement du différend entre Air Canada et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente ses 6 800 agents de bord, Air Canada a confirmé aujourd'hui que les deux parties avaient convenu d'un processus définitif ayant force exécutoire en vue de résoudre l'impasse des négociations collectives au titre de la section 79 du *Code canadien du travail*.

En vertu de l'entente, les deux parties soumettront les questions en litige à un processus au terme duquel une décision définitive ayant force exécutoire sera rendue au plus tard le 7 novembre 2011. En convenant de ce processus, les parties acceptent aussi de se conformer à l'exigence du *Code canadien du travail* selon laquelle il ne peut y avoir ni grève ni lock-out.

« Air Canada est ravie qu'un processus lui permette d'éviter une perturbation du service et mette fin à l'incertitude que la situation occasionne pour ses clients. Je tiens à remercier le ministère du Travail du Canada, le CCRI et leurs employés de l'assistance qu'ils ont apportée à Air Canada et à ses agents de bord en vue de trouver un processus qui permettra aux deux parties d'aller de l'avant ensemble », a déclaré Duncan Dee, vice-président général et chef de l'exploitation d'Air Canada.

Air Canada est le plus important transporteur aérien à prestations complètes du Canada, pour les vols intérieurs et internationaux. Elle assure des services réguliers et nolisés de transport aérien de passagers et de fret pour plus de 175 destinations sur 5 continents. Transporteur national du Canada, la Société occupe le 15^e rang mondial dans le secteur de l'aviation commerciale et accueille 33 millions de clients par année. Air Canada est un membre fondateur du réseau Star Alliance. Pour de plus amples renseignements sur Air Canada, consultez le site aircanada.com et suivez [@AirCanada](https://twitter.com/AirCanada) dans Twitter et Facebook.

INFORMATION PROSPECTIVE

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes, dont ceux qui sont énoncés ci-après. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes de la nature et les facteurs d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué représente les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et elle peut changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

